

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE GESTION FINANCIÈRE DES ÉLÈVES

Année 2023/2024

REmplir ou COCHER LES ZONES COLORÉES

Les inscriptions à la demi-pension ou à l'internat ne pourront pas être validées s'il reste une créance à la charge de la famille

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : <input type="text"/> Prénoms : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> Date de naissance : <input type="text"/> Tél du responsable : <input type="text"/>	CLASSE ET RÉGIME 2023/2024	
	Classe 2023/2024 <input type="text"/>	TAILLE DE L'ÉLÈVE <input type="text"/>
	<i>Si 2de PRO merci d'indiquer votre taille pour la commande du T-shirt réglementaire.</i>	
	Régime choisi pour 2023/2024 (voir tableau des tarifs ci dessous) <input type="text"/>	

J'ai pris connaissance du règlement du service de restauration et des tarifs

(Voir site du lycée <http://lycee-jeanjoly.ac-reunion.fr/infos-administratives/demi-pension/>)

Je fournis un relevé d'identité bancaire en tant que responsable légal de l'élève (et demandeur éventuel d'une bourse)

En cas de difficultés financières passagères, je peux solliciter une aide en retirant un dossier fonds social auprès de :

1 - Le bureau de l'assistante sociale du lycée

2 - Le service de gestion

La Rivière Saint Louis le : /2023

Nom et prénom du parent responsable, valant signature :

FORFAIT ANNUEL 2023-2024 -à titre indicatif/légère augmentation possible en 2024
chaque FORFAIT est Payable en début de trimestre sur appel de l'établissement (envoi d'une facture)

	AOUT/DEC 2023	JANVIER/MARS	AVRIL/ JUILLET	AOUT/DEC	TARIF ANNUEL
		2024 tarifs prévisionnels			
DP4J : 3,02€/repas	187,24 €	96,64 €	132,88 €	187,24 €	416,76 €
DP 3J : 3,30 €/repas	151,80 €	79,20 €	105,60 €	151,80 €	336,60 €
INTERNE HÉBERGÉ : 7,75 €/jour	604,50 €	310,00 €	434,00 €	604,50 €	1 348,50 €
INTERNE EXTERNE : 5,35 €/jour	417,30 €	214,00 €	299,60 €	417,30 €	930,90 €

L'inscription au service est **ANNUELLE**. Tout **TRIMESTRE** commencé **SERA DU** en totalité.

POUR INFO : TARIF CAFÉTÉRIA

- **FORMULE** (Salade ou Sandwich) + dessert +boisson : **4 euros** pour les **EXTERNES UNIQUEMENT**
- **Recharge** de la carte **minimum 5€** pour toutes les prestations (repas, viennoiseries, boissons,...)
- **La perte d'une carte de cantine ou de cafétéria entraînera sa facturation 4 €**